

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUIN 2019

### **Candidature de la commune au label « Territoire Engagé pour la Biodiversité » : présentation des enjeux du label par Mr VIRELY Benjamin, chargé de mission au sein du pôle Animation Territoriale Biodiversité – de l'Agence Régionale de la Biodiversité**

La commune a été retenue ; le prix "territoire engagé pour la nature" sera remis lors des assises nationales de la biodiversité qui se tiendront à Massy le Jeudi 20 juin après-midi.

### **Mise en place d'un Wifi territorial en centre bourg en partenariat avec le Conseil Départemental 41 et Val-de-Loire Numérique**

Présentation d'une vidéo par Madame le Maire. Les frais d'installation du dispositif, place de l'église ainsi que dans la salle du Conseil Municipal, sont totalement pris en charge par « Val-de-Loire Numérique ». Des tests ont été effectués pour mesurer la faisabilité : le réseau 4G est trop faible et nécessite la mise en place d'un amplificateur. Deux devis ont été reçus :

- Rapid Internet : 3 180 € TTC

- QOS : 1 500 €

Madame le Maire demandera l'intervention d'un représentant de Val-de-Loire Numérique au prochain Conseil Municipal et ce point sera remis à l'ordre du jour.

### **Fibre : certificat d'adressage**

Madame le Maire a assisté à une réunion d'information. La précision des adresses est indispensable pour la poste, la DGFIP (impôts locaux, fonciers), les pompiers, mais également pour la fibre. A chaque maison sera attribué un code auquel elle sera connectée.

Un accompagnement (formation et suivi) par l'Observatoire des Territoires, qui fournira les certificats d'adressage, peut être assuré pour une somme de 600 €.

Ce point est accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.

### **Eclairage public : remplacement de 2 armoires**

- *Demande de subvention auprès du syndicat mixte du Pays des Châteaux dans le cadre du CRST (Contrat Régional Solidarité Territoriale)*
- *Demande de subvention auprès du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie en Loir-et-Cher)*

La mise aux normes des deux armoires doit être effectuée. Les subventions atteignent 30 % pour le CRST et 40 % pour le SIDELC. Une programmation à la carte sera possible (modification des horaires, éclairage d'une lampe sur deux).

L'ensemble du Conseil Municipal opte pour la Société R2.

### **Festival Arts de la Rue 2019 : Région Centre Val-de-Loire – signature de la convention P.A.C.T (Projet Artistique et Culturel de Territoire)**

L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

### **Remplacement du véhicule fourgon de la commune (date de mise en circulation 30 mars 2001)**

Le choix s'est porté sur le modèle Renault Master, diesel, 8 CV, équipé d'un radar de recul et d'un crochet mixte (attelage pour caravane ou autre véhicule), pour un montant TTC de 20 770 € (reprise déduite).

### **Affaires diverses**

**Dictionnaires pour les élèves de CM2** : 6 enfants de Cheverny sont concernés (5 à l'école publique, 1 à l'école Saint-Louis). Le prix unitaire est de 21,90 €, soit un coût total de 131,40 €. Ils seront remis le 25 juin prochain à 19 h 15 à l'école publique, à l'occasion de l'inauguration de la place de l' « Ecole Paul Renouard », suite à la récente dénomination de l'Ecole Primaire de Cour-Cheverny.

**Ecole publique** : souhaite monter un spectacle de cirque et demande une participation financière pour les frais engagés. Aucune sortie ni aucun voyage ne seront prévus au cours de l'année scolaire.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte de subventionner ce projet dans les limites budgétaires accordées annuellement.

**Reconnaissance de l'état de « Catastrophe naturelle »** : l'Association des Maires de France informe que des critères très précis sont pris en compte, à savoir :

- *un critère géotechnique* qui permet d'identifier les sols présentant une prédisposition au phénomène de retrait-gonflement en fonction de la variation du niveau d'humidité,
- *un critère météorologique*, apprécié pour chaque saison et fondé sur le niveau d'humidité des sols superficiels et la durée de retour de l'épisode de sécheresse, qui doit être supérieure ou égale à 25 ans.

**Restauration scolaire** : Madame le Maire lit le courrier de Monsieur CROISSANDEAU et la réponse qu'elle lui a été faite.

*Rappel des faits :*

Madame le Maire et Michelle DILAJ ont rencontré Monsieur CROISSANDEAU le 5 mars dernier afin de trouver des solutions pour baisser les coûts :

- mise à disposition du personnel du prestataire (exemple de Maslives)
- service civique (tri des déchets, sensibilisation au gaspillage alimentaire, surveillance...)
- collaboration avec la maison de retraite « La Favorite »
- application du quotient familial comme cela est déjà pratiqué pour le centre de loisirs et la garderie.

Nous devons refaire le point courant juin pour étudier, ensemble, ce qu'il était possible de faire.

Le 31 mai dernier, Monsieur CROISSANDEAU adresse un courrier à Madame le Maire l'informant d'une augmentation de tarif (point à l'ordre du jour de leur conseil municipal du 7 juin prochain). Le montant facturé aux familles de Cour-Cheverny est de 3,60 €, celui facturé aux familles de Cheverny, de 3,80 € (suite à la 1<sup>ère</sup> augmentation de juin 2017, 0,80 € étant pris en charge par notre commune). Le prix de revient d'un repas est de 6,82 €, il demande à ce que nous prenions la différence de 2,62 € à notre charge (jusqu'à présent supportée par la commune de Cour-Cheverny).

L'estimation d'une prise en charge totale, pour 50 enfants, se monte à environ 17 000 €. Madame le Maire propose de soumettre le dossier au Préfet afin qu'il demande un audit des comptes liés à la restauration, ce qui est accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.

**Conseil Municipal lundi 1er juillet 2019 à 19 h**